



Office Municipal des Sports  
Centre Municipal Isabelle Villez  
30 avenue Millet –  
59200 TOURCOING

Tél. : 03 59 63 44 64  
Fax : 03 59 69 70 61

## COMPTE RENDU

### Commission Finances Conseil d'Administration Du 22.10. 2024

Présents : J.Meersseman, J.Mendes, A.Maroufi, P.Rompteau, D.Leroy, N.Delcour, R.Delmotte, S.Dekeukelaere, G.Alcaraz, S.Achiba, P.Deplechin, JM.Vuylstekker, P.Dumortier, JP.Brunnevalle, L.Ghilmanou, I.Cottel, MP.Marrant.

Excusés : B.Becue, D.Rondelaere, R.D'helf, T.Ferraille, C.Rachdi, M.Cabaye.

Exceptionnellement, la commission Finances, compte tenu des impératifs de validation des travaux pour les services financiers municipaux, se tiendra avant le CA

### COMMISSION FINANCES

Mr. DELMOTTE remercie les personnes qui ont participé à la lecture et l'exploitation des dossiers de demande de subventions. Parmi les informations recherchées, on constate :

- La plupart des clubs remettent un dossier conforme à ce qui est demandé. D'autres, ne fournissent pas les formulaires du dossier transmis. Parfois même le dossier numérique ne contient pas le même nombre de pièces que le dossier papier.
- Un délai parfois important entre la remise du dossier numérique et du dossier papier.
- Des clubs rencontrent des difficultés pour remplir le dossier. La commission préconise de revoir la question pour la saison prochaine, en proposant des réunions de présentation auprès des clubs. Le préalable étant de disposer de locaux adaptés.
- On relève des absences ou des erreurs d'affectation dans les documents comptables. Cela est visiblement dû à une méconnaissance dans ce domaine.
- Plusieurs clubs n'ont pas fourni, conformément à ce qui est demandé dans la demande de subvention, **les justificatifs des arbitrages**. Ils ont été relancés pour fournir ces documents.
- En ce qui concerne les formations : Monsieur Delmotte rappelle que le montant du remboursement est plafonné à 600€

En conclusion : il faut revoir et améliorer encore le dossier de subvention. Des échanges ont lieu avec les services de la mairie dans ce domaine. En effet, les dossiers de demande de subvention sport ont été fusionnés pour n'en former plus qu'un et ainsi réduire le travail fourni par les clubs. Il est par contre indispensable que le dossier numérique et le dossier papier soient identiques. Le dossier numérique étant la référence pour la Mairie.

L'OMS doit valider, en vue du prochain conseil municipal, les montants des subventions suivantes : Les Ecoles de Sport, les moins de 18 ans, la Formation, l'Arbitrage, et le sport pour tous. Ce dernier domaine est à la charge du service des sports.

Il est souligné que les chiffres doivent être validés et remis au service des sports 8 semaines avant la date du conseil municipal concerné. C'est une réelle difficulté pour celui du mois de décembre. En effet, l'exploitation des dossiers de subventions remis par les clubs en septembre doit être terminée en octobre pour être soumis et voté par le CA de l'OMS avant fin octobre. Ce délai contraint est une réelle difficulté pour la commission finances.

Le CA donne son accord de principe pour les sommes concernant le sport pour tous à communiquer au service des sports pour le CM de décembre. Ils doivent encore être affinés, le service des sports étant en attente du retour des dernières relances concernant les non imposables et l'aide aux handicapés.

Monsieur ACHIBA souhaite que des groupes soient organisés avec les bénévoles de l'OMS pour l'exploitation des documents "Sport pour tous".

Mr. ALCARAZ, fait remarquer que la subvention Arbitrage ne concerne pas l'équipe phare des Clubs de Hauts Niveaux.

Un dossier (Club de P. SECQ) a été remis en retard, il manquait des documents –

Concernant le club de TIR, il manque des documents suite au décès de leur trésorier qui détenait l'ensemble de la comptabilité sur un ordinateur qui a été détruit sans que le club ne puisse récupérer les pièces comptables.

Mr. DELMOTTE : Concernant l'arbitrage « Il faut connaître toutes les spécificités de chaque discipline. Pourquoi ne pas envisager la possibilité de demander un justificatif auprès des comités, ligues ou fédérations ?

Il sera nécessaire de remettre cette question à l'ordre du jour d'une prochaine commission.

Montant général de la subvention sport pour tous : 150 000€. Qu'en est-il du montant déduit de la saison précédente de 14 000€ ? M. ACHIBA confirmera la somme.

Pour la prochaine Commission, il sera nécessaire de prévoir un calendrier afin de donner plus de temps pour traiter les dossiers. Il faut réfléchir à une date vers fin juillet pour le retour des dossiers de demande de subventions.

Fin de la commission Finances

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Selon l'ordre du jour :**

Les points lors de la commission finances qui vient de se dérouler, sont validés par les membres présents.

### **Commission animations**

Mme COTTEL signale que le compte-rendu de la dernière commission Animations a été envoyé aux membres. Il est validé par les membres présents.

### **PATRONAGES**

Une dernière demande de patronage 2024 nous est parvenue par le club EGR Tourcoing pour leur gala du 20.12.2024. Elle sera validée pour l'année 2024 (car le délai pour passer les délibérations est court) mais il faudra que le bilan nous parvienne avant toute nouvelle demande 2025.

Sur 14 demandes reçues, 13 sont validés (la demande hors cadre du HCF n'a pas été validée car la compétition faisait partie d'un calendrier fédéral). Tous les clubs n'ont pas fourni leur bilan. Un rappel leur sera fait. Mr. ACHIBA propose de valider la subvention patronage sans report 2025, mais souhaite que l'ensemble des clubs répondent aux critères de l'OMS concernant l'envoi de bilan après manifestation.

On remarque que pour certains clubs, le dossier est mal fait, n'est pas envoyé à la bonne adresse mail (précisée sur la fiche d'inscription) ou ne respectent pas les conditions pour bénéficier de la subvention patronage.

Malgré les communications répétées lors des AG précédentes, les clubs ne pensent pas à envoyer leur demande de patronage ou la font hors délai. Une information sera envoyée par mail à chaque club, avec les formulaires afin de les inviter à en faire la demande.

Il est fait remarquer que les Boucles Tourquennoise, qui bénéficie d'un patronage, ne sont pas adhérents OMS, et que l'on ne reçoit pas d'invitation. Mr. ACHIBA, rappelle que la Ville prend la décision finale sur propositions de l'OMS. Il rappelle que Les Boucles Tourquennoises était au départ une action UST athlétisme, devenues ensuite une association indépendante. Il sera important de revoir la situation pour qu'il soit affilié à l'OMS.

Il est rappelé les critères OMS concernant les affiliations à l'OMS, à savoir la présentation d'un dossier de demande validée lors d'un CA. De même, les patronages sont validés sous condition d'adhésion à l'OMS. S'il s'agit d'un accord dans un cadre plus politique, les demandes de soutiens financiers n'ont pas à être traitées par l'OMS.

Enveloppe pour les patronages de 33 000€ pas utilisée pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive (19 750€ cette année. Les membres de l'OMS souhaiteraient que la différence puisse alimenter une autre ligne financière de l'OMS (exemple : arbitrage, Sport pour Tous). Refus de Monsieur Achiba qui souhaite s'en tenir à la validation réelle. La différence ne sera pas utilisée pour les autres actions de l'OMS. Les membres expriment leur regret sur ce positionnement.

## ASSEMBLEE GENERALE OMS

La date de la prochaine Assemblée Générale est fixée au 7 MARS 2025 et se déroulera dans la salle des fêtes de l'Hôtel de ville de Tourcoing

La commission animation propose qu'elle se tienne sur le thème de l'OLYMPISME avec une rétrospective du Passage de la Flamme. L'idée est validée par l'ensemble des présents. Mme Cottel prendra contact avec le Service Communication de la Ville pour récupérer les images, photos etc...

Proposition d'utiliser l'hymne de Paris2024 pour la remise des trophées. Il faudra prévoir pour la SACEM éventuellement.

Les demandes de proposition de podiums seront envoyées début janvier 2025 aux clubs.

## QUESTIONS DIVERSES

Mr. DUMORTIER (TLM) souhaite revenir sur les subventions Haut niveau. Il informe que certains sports reprennent des sportifs professionnels (ex : Athlétisme). Ce ne sont pas les Clubs qui professionnalisent les athlètes, mais les Fédérations.

Cette question sera à revoir lors de la prochaine réunion Hauts niveaux. Monsieur Achiba suggère de revoir les critères de l'enveloppe Hauts niveaux et peut-être réfléchir à son intitulé même.

L'ensemble des sujets ayant été abordé, la séance est levée.